

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 22 janvier 2020, s'est réuni au 29 rue de la libération à Craon sous la Vice-Présidence de M. Christophe LANGOUET,

PRESENTS : BILHEUX Noëlle, CHATELLIER Martine, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, DE PONTFARCY Christine, GERBOIN Emmanuel, GOHIER Odile, HUET Natacha, LANGOUET Christophe, JACQUET Bernard, LAURENT Jean Claude, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent (arrivée à 20h40), RICARD Viviane, SARCEL Bernadette, TISON Hervé,

EXCUSES : BEDOUET Gérard, BOITEUX Yves, BREHIN Colette, CLAVREUL Yannick, FROGERAIS Thierry, GAULTIER Patrick, GAUTEUR Franck, GENDRY Sophie, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, TRETON Jean Paul.

ORDRE DU JOUR

Petite enfance-enfance-jeunesse :

1. Charte des solidarités avec les familles du Pays de Craon : présentation du compte-rendu du comité de pilotage du 22 novembre 2019 par Rachel Abouali de la MSA

Affaires générales :

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019

Finances locales :

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2020
4. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020

Informations et questions diverses :

5. Retour sur la commission permanente du 21 janvier 2020

PETITE ENFANCE- ENFANCE-JEUNESSE :

1. Charte des solidarités avec les familles du Pays de Craon : compte-rendu du comité de pilotage du 22 novembre 2019

M. LANGOUET, Vice-Président, invite Mme Rachel Abouali, Conseillère sociale en développement des territoires à la MSA, à présenter le compte-rendu du comité de pilotage du 22 novembre 2019.

→ Présentation du diagnostic partagé

3 thématiques ont été retenues :

➤ La mobilité

Enquête réalisée auprès des jeunes (213 réponses) et des entreprises (28 réponses)
Organisation d'un forum mobilité le 18 octobre 2019 (70 participants)

Les difficultés rencontrées par les jeunes concernent les déplacements (pendant les vacances scolaires/soirées/week-ends) pour les études (28%) ou pour le travail (13%), pour rejoindre les villes ou la ville centre de son secteur, la trop faible rotation des cars en journée, les horaires inadaptes.

Les entreprises indiquent que la mobilité est un enjeu pour les jeunes salariés (81%) et 68% affirment que les horaires atypiques sont un problème. Seules 2 sur 28 ont un plan de mobilité.

Les propositions communes aux deux publics et les conclusions du forum mettent en évidence l'organisation d'un co-voiturage et d'un auto-stop sécurisé, le développement des mobilités douces, l'aide au financement du permis de conduire et à l'achat de véhicule.

Un rôle d'animation est prépondérant afin de tisser le maillage local et assurer une bonne communication autour des dispositifs qui seront mis en place.

➤ L'engagement bénévole

Les associations du territoire ont été invitées à répondre à une enquête en ligne de juin à octobre 2019.

50 associations sur 500 ont répondu. 30% d'entre elles ont de 1 à 4 salariés. 3 associations du territoire ont + de 5 salariés.

Les associations ont fait part de leurs inquiétudes quant à la recherche de bénévoles pour les activités (88%), le renouvellement des dirigeants bénévoles (78%), la motivation des membres de l'équipe dirigeante (71%) et la diminution du nombre d'adhérents (71%).

Plusieurs besoins prioritaires ont été mis en avant par les associations. La MSA a retenu 4 axes de développement : la mutualisation pour la communication, l'aide aux démarches administratives, la formation à la vie associative, un lieu ressources mutualisé.

➤ La communication

→ Le Plan d'actions

Il est le résultat d'un travail partenarial mené par le comité technique dont les membres sont issus de plusieurs institutions du territoire (CIAS Pays de Craon/ 3 centres sociaux du territoire/ résidence sociale de Senonnes/ Conseil Départemental de la Mayenne/ UDAF Mayenne/ Familles rurales/ Fédération des centres sociaux de la Mayenne/ MSA).

➤ Le calendrier

→ Janvier à juin 2018 : diagnostic préliminaire
Signature de la convention avec la CCMSA et 1^{er} COPIL

→ Juin 2018 à décembre 2019 : diagnostic partagé
Présentation du plan d'actions

→ Décembre 2019 à juin 2021 : mise en œuvre des actions (évaluations intermédiaires à 24 mois et évaluation à + 6 mois)

→ Après juillet 2021 : poursuite des actions

➤ Les actions retenues

**Favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information, l'orientation
et le développement de nouveaux services**

Intitulé de l'action	Objectif opérationnel	Calendrier	Pilotes / Partenaires
Constitution d'un « groupe de travail mobilité »	Travailler à la mise en place du « service mobilité » (En interne dans 1 ^{er} temps pour définition des contours puis ouvert aux partenaires)	Début 2020	Pilotes : CDC et CIAS Partenaires : Conseil Départemental Conseil Régional GAL Sud Mayenne Club des entrepreneurs
Mise en place d'un « service mobilité »	Accompagner les habitants sur toute question en lien avec la mobilité sur le territoire	Avril 2020	Pilote : CIAS Partenaires : à voir
Expérimentation système de co-voiturage (OUEST-GO)	Développer l'offre de déplacement sur le territoire	Début 2020	Pilotes : CIAS, Conseil Départemental de la Mayenne Partenaires : à voir
Expérimentation système d'auto-stop organisé	Développer l'offre de déplacement sur le territoire (une plateforme avec un macaron/une reconnaissance visuelle et des points d'arrêts identifiés)	A voir	Pilote : CIAS Partenaires : à voir

Favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités

Intitulé de l'action	Objectif opérationnel	Calendrier	Pilote/ Partenaires
Gestion du listing des associations du Pays de Craon	Maintenir à jour le recensement des associations du territoire du Pays de Craon		Pilote : CIAS Partenaires : Communes Centres sociaux
Elargissement de l'expérimentation de l'application INTRAMUROS auprès de l'ensemble des associations du territoire	Favoriser la mutualisation pour la communication des associations : il s'agit d'une plateforme mutualisée qui permet aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations de leur bassin de vie.		Pilote : MSA Partenaires : 3 structures d'animations de la vie sociale.
Accompagnement des dispositifs de formation en direction des associations	Construire un plan de formation répondant aux besoins des associations et communiquer pour qu'elles participent.		Pilote : CDC et centres sociaux Partenaires : CAF, CDOS, CEAS, ligue de l'enseignement
Etude sur les besoins de mobilité collective des associations	Analyser les besoins des associations pour la mise à disposition de minibus pour des déplacements régionaux		Pilote : CIAS Partenaires : Communes, centres sociaux associations

Développer une culture partagée de la prévention, notamment en mobilisant les "ressources" des familles			
Intitulé de l'action	Objectif opérationnel	Calendrier	Pilote / Partenaires
Coordination et promotion des actions parentalité en lien avec la thématique communication	Se coordonner sur le territoire au niveau des différents acteurs locaux Aider à faire connaître les actions de soutien à la parentalité organisées sur le territoire		Pilote : MSA, CAF, CD Partenaires : Porteurs REAAP, centres sociaux, Relais Petite enfance, APE, établissements scolaires, Maison des ados...)
Organisation d'une action sur le sommeil et les écrans	Mener une action de prévention sur la thématique en lien avec le Contrat local de santé N°3, sensibilisation des jeunes enfants, pré-adolescents et adolescents et parents.	1 ^{er} semestre 2020	Pilote : MSA, CLS Partenaires : IREPS, acteurs en lien avec le public jeunes ou parents, écoles, ...
Organisation d'actions sur la qualité de l'air	Mener une campagne de sensibilisation et d'animation auprès des établissements scolaires et des familles		Pilote : CIAS, CLS Partenaires : ARS, établissement scolaires
Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs			
Intitulé de l'action	Objectif opérationnel	Calendrier	Pilote / Partenaires
Forum sur la mobilité	Partager entre professionnels, responsables associatifs et habitants intéressés sur les questions de la mobilité sur le territoire. Présenter des expériences innovantes	18/10/19	Pilote : CIAS, MSA et partenaires de la charte de solidarité avec les familles

AFFAIRES GENERALES :

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019

Le compte-rendu du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES LOCALES :

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2020

M. Langouët rappelle que, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer les membres du Conseil d'Administration de la situation financière du CIAS et de discuter des orientations budgétaires. Il est obligatoire et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, il doit porter sur un rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, une délibération spécifique avec vote, doit prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

M. Langouët ouvre le débat en présentant le rapport d'orientations budgétaires 2020 (annexé au présent compte-rendu).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

4. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2020

M. Langouët indique que l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif des collectivités territoriales d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sous certaines conditions.

Cette disposition est possible sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date. La délibération de l'organe délibérant doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

- Budget dépenses réelles d'investissement 2019 (hors chapitre 16) : 35 365.67€
- Limite des dépenses pouvant être mandatées avant le 3 mars 2020 : 8841.42€

Considérant que l'adoption du budget primitif est programmée le 3 mars 2020,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Vice-Président à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Objet	Montant TTC
21	Immobilisations corporelles	Matériel divers pour le service de portage de repas à domicile et les sites d'aide alimentaire Matériel divers pour les services du pôle petite enfance, enfance et jeunesse	8841.42€

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

5. Retour sur la commission permanente du 21 janvier 2020

Lors de la commission permanente du 21 janvier 2020, ont été présentés les dossiers suivants :

→ 8 dossiers « aide sociale légale » : 8 liés aux frais d'hébergement – Personnes Âgées /Personnes en situation de handicap

→ 2 dossiers « aide facultative »:

- ✓ Demande pour factures d'eau/assainissement :
Montant total de la facture : 491€38 - Aide accordée : 100€
- ✓ Demande pour l'acquisition d'un fauteuil électrique :
Montant total : 26 109€ - Dossier reporté à la prochaine commission permanente, le 3 mars

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Noëlle BILHEUX

Michelle CHARPENTIER

Martine CHATELLIER

Maxime CHAUVIN

Paulette COLAS

Jean-Luc COUTARD

Gisèle DAVID

Christine DE PONFARCY

Emmanuel GERBOIN

Odile GOHIER

Natacha HUET

Christophe LANGOUET

Bernard JACQUET

Jean-Claude LAURENT

Loïc PENE

Colette PERRAULT

Vincent RESTIF

Viviane RICARD

Bernadette SARCEL

Hervé TISON

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

29, rue de la Libération – 53400 CRAON - Tél : 02.43.09.09.65